

Procès verbal du deuxième conseil d'école

Lundi 25 mars 2019

Etaient présents : Mme Saillard (conseillère pédagogique), Mme Vadet (UPEIW), Mme Mallet (UPEIW), Mme Ajuelos (FCPE), Mme Nicolet (Directrice ACM, AC), M Durand (Adjoint au maire), Mme Da Silva (ATSEM), Mme Ardellier (enseignante), Mme David (enseignante), Mme Guéry (enseignante), Mme Jegen (enseignante), Mme Méquignon (enseignante), Mme Pacini (enseignante), Mme Parisot (enseignante), Mme Romann (enseignante), M. Poujol(adjoint au maire).

Introduction :

Mme Monnier est actuellement absente et ce jusqu'au 19 avril inclus. Durant cette période, l'école sera dirigée de manière collégiale. Les enseignantes s'occupant des tâches de direction en alternance chaque semaine. Cette organisation a été validée par Mme Maron Inspectrice de circonscription.

En cas de questions/problèmes/demandes de tout ordre, l'enseignant de votre enfant reste le premier interlocuteur.

1) Approbation du PV du premier conseil d'école.

Approuvé à l'unanimité.

2) Projet musique avec M. Legrade

Cette année nous avons fait appel à un intervenant musique pour un projet chorale. L'école a été dotée de 1 heure par semaine pour l'année pour les 7 classes, l'école élémentaire étant prioritaire selon M. Legrade. Cela fait 6 séances de 30 min /classe pour l'année, ce qui est insuffisant. Pour l'année prochaine, nous espérons des créneaux plus longs ou plus de créneaux. M. Durand suggère de fournir un document avec les besoins afin qu'ils soient programmés/planifiés.

Un spectacle de chorale aura lieu le 1^{er} juillet. Nous avons fait une demande auprès de la mairie pour le matériel nécessaire. Monsieur Poujol suggère qu'on lui adresse la demande directement par mail (copie à M. Durand).

3) Sorties de fin d'année :

Sorties de fin d'année :

- 4 juillet les petits de la classe de Mme Monnier se rendront à la ferme de Villiers le Bacles.
- 14 juin pour les 6 autres classes qui iront à la ferme de St Hilliers.

Nous aurions souhaité que toutes les classes puissent aller à la ferme de Villiers Le Bâcles, malheureusement, en fin d'année, un seul créneau était disponible. Il nous semblait important que la classe de Petits puisse profiter de cette sortie qui est de qualité.

4) Point sécurité : PPMS et exercice incendie

PPMS : un deuxième PPMS a été effectué. 3 classes n'ont pas entendu le signal et une quatrième l'a mal interprété : il y a eu confusion entre intrusion et confinement du fait de l'utilisation de la corne de brume dans les deux cas. Mme Saillard précise que l'alarme pour l'alerte intrusion est un cas particulier et que dans ce cas précis, l'idéal serait une alarme visuelle.

Réponse de la mairie : le responsable financier dit ne pas être dans l'obligation légale de fournir ce type de matériel. M. Durand demande à Mme Saillard de le mettre en copie dans un mail à Mme Guillou Surest Soizic (Conseillère pédagogique spécialisée dans la sécurité.). M. Poujol suggère que Mme Maron ou le DASEN écrive un mail au maire pour formuler une telle demande pour les locaux de l'école.

Problème de clés : les clés accrochées en haut des portes extérieures ont disparues lors des travaux cet été. Or ces clés peuvent être nécessaires lors de l'évacuation de l'école. L'équipe enseignante demande qu'elles soient remises en place.

Nouvelle porte dans la petite cour (travaux effectués pendant les vacances de février) nous n'avons pas la clé de cette porte.

Problème quant aux consignes de circulation dans l'école : les enseignantes signalent qu'elles sont toujours confrontées à des parents qui viennent à plusieurs récupérer un enfant.

Les poussettes ne peuvent plus entrer dans l'école. Ceci est une consigne donnée par le commissaire de Massy.

De même, nous avons demandé à ce que les enfants **goûtent en dehors de l'école** et il arrive encore régulièrement que des enfants mangent dans l'enceinte de l'école.

Commission de sécurité : Mme Monnier avait demandé le passage d'une commission de sécurité. M. Poujol nous informe que la prochaine aura lieu le 23 septembre (le 24 septembre 2019 étant la date buttoir). Les enseignantes précisent que la commission de sécurité demandée par Mme Monnier était pour faire constater, en plus de l'absence des clés, le dysfonctionnement des portes coupe-feu.

Les enseignantes demandent quelle est la procédure lorsque la directrice demande le passage d'une commission de sécurité. M. Durand répond que selon la mairie il n'y a pas eu de changement et que la date buttoir suffit. Mais aux vues des modifications réalisées lors des vacances de février, M. Durand dit qu'il en parlera au maire. M. Poujol dit que la seule commission de sécurité demandée par la mairie est celle qui doit être faite tous les 5 ans. M. Poujol déclare qu'il demandera à M. Piret (Directeur des services techniques) de passer le 3 avril impérativement. Si jamais il n'était pas disponible, il demandera au maire de faire en sorte que le M. Piret soit présent.

Porte de sortie d'urgence de la classe de madame Jegen : selon M. Poujol, il n'y aurait jamais dû y avoir une porte normale, il aurait fallu une porte coupe-feu.

Alarme de l'école lors des rendez-vous parents pour remettre les livrets, nous souhaitions avoir rdv à partir de 7H30 du matin mais cela n'a pas été possible à cause de l'alarme qui n'a pu être retirée qu'à 8h45. M. Durand répond qu'il est au courant du problème mais que la police municipale est seul décideur sur le fait d'activer ou désactiver l'alarme. M. Poujol suggère de faire un code pour les enseignants, une demande va être faite à M. Piret.

5) Coopérative scolaire

Recettes :

- Appel de coopérative : 3040 €
- Photos : 1330 €
- Financement caisse des écoles : 2376 €

Solde au 04/03/2019 : 11 216,95 €

Dépenses en prévision :

- Sortie pour la classe de petite section le 04/07/2019 : 430 €
- Sortie pour les autres classes le 14/06/2019 : 2554,20 plus le prix des ateliers
- Une deuxième régie d'avance sera versée pour le fonctionnement des classes : 1050 €

Caisse des écoles : les enseignantes interrogent M. Durand quant à l'achat de tablettes qui devaient être fournies par la caisse des écoles. La réception de ces tablettes avait été annoncée pour début janvier, or les enseignantes n'ont toujours pas de retour à ce jour. Le projet des blogs de classes n'a donc pu être poursuivi ou mis en place dans certaines classes.

6) Travaux réalisés et en attente :

Les enseignantes déclarent avoir beaucoup de mal à voir les travaux demandés réalisés et voudraient savoir pourquoi elles ne peuvent pas s'adresser directement au CTM.

M. Durand répond qu'il faut envoyer directement au CTM et non plus par l'intermédiaire de Mme Thévenin. La mairie précise qu'il faut mettre systématiquement M. Durand et M. Poujol en copie des mails pour qu'ils soient au

courant des demandes. Les enseignantes demandent à ce qu'un tableau d'avancement des demandes et des travaux programmés ou réalisés soit créé et mis à jour au fur et à mesure.

Les enseignantes demandent à être informées des travaux qui ont été faits mais aussi des interventions sur le temps scolaire.

L'équipe enseignante demande où en sont les commandes de mobilier qui ont été passées en début d'année. Aucune réponse de la mairie.

Les enseignantes ont présenté le registre de sécurité. Ce registre est accessible à tous les usagers de l'école (personnel et parents). Ce document officiel est ensuite transmis à la direction académique. Il permet de signaler toute problématique de sécurité des usagers et inscrit le traitement de celle-ci dans une procédure officielle.

Barrière à l'étage : suite aux travaux, la barrière ne fermait plus. Le CTM a coupé le linoléum sous la roue de la barrière. Il reste cependant un problème : si la roue n'est pas dans le trou, alors la barrière n'est pas fermée.

Fenêtres : les enseignantes rappellent que les fenêtres de l'étage laissent toujours passer l'eau. Elles demandent aussi quand sera terminée la pose des fenêtres double vitrage dans le couloir du bas. M. Poujol répond que cela devait être fait durant les vacances de décembre.

DTA (Document Technique Amiante) : les enseignantes demandent une fois encore où en est la mise à jour du DTA. Elles rappellent que le DTA doit être mis à jour pour deux raisons :

Première raison : suite aux travaux de cet été, il faut, en cas de travaux ultérieurs, que les personnes qui interviennent connaissent la présence d'amiante sous le sol.

Deuxième raison : de l'amiante a été détecté dans certaines dalles de sol. La loi impose que ces dalles de sol soient surveillées par un professionnel de l'amiante qui doit alors mettre le DTA à jour. Cela n'est pas fait actuellement malgré le fait que certaines dalles soient très abîmées. Elles demandent un prélèvement d'air pour s'assurer de l'absence d'amiante dans l'air. M. Poujol répond que cette analyse est problématique car s'il y a de l'amiante dans l'air, alors il faudra fermer l'école au moins 6 mois le temps d'effectuer les travaux.

M Poujol dit que la seule solution est de vider la classe de madame Monnier puis faire un ragréage par-dessus les dalles de sol.

Les enseignantes signalent que la DASEN a demandé à ce que toutes les écoles du département soient à jour concernant le DTA. M. Poujol demande qu'on lui transfère le mail concernant cette demande.

L'équipe enseignante souligne que cette question est posée depuis la rentrée et qu'aucune réponse légalement satisfaisante n'est apportée. Les enseignantes manifestent une fois de plus leur inquiétude quant aux conséquences sur la santé des élèves et des personnels.

Problème de sécurité dans la cour : M Poujol a fait le tour de la cour et a pris des photos qu'il a envoyées avant le conseil d'école.

7) Rappel sur les horaires.

Les enseignantes rappellent que, à cause de la disposition des locaux, si des parents sont en retard, il y a peu de chance qu'elles entendent la sonnette. D'où l'importance de bien arriver à l'heure. M. Durand précise qu'il s'agit de la consigne de l'Education Nationale.

8) Facturation de la cantine

Certains parents ont été facturés alors qu'ils avaient fait l'effort de garder leur enfant quand la maitresse était en formation. M. Durand confirme que, quel que soit le motif d'absence de l'enseignante, les parents qui auront fait l'effort de garder les enfants pour soulager les autres classes de l'école ne seront pas facturés pour le périscolaire (midi et acm) suite à la mise à jour du règlement intérieur au mois de février.

9) Commande pharmacie.

Une commande a été effectuée en Septembre, à ce jour nous n'avons pas de retour. M. Durand explique que Mme Thévenin est débordée ce que les enseignantes comprennent mais elles insistent sur les difficultés que cela pose : les enfants ne peuvent plus être correctement soignés depuis la rentrée. Elles insistent sur le fait que cela pose un important problème sanitaire tant pour les élèves soignés que pour le personnel soignant.

10) Hygiène des dortoirs et des sanitaires.

Le sèche-linge est en panne, par conséquent le linge sèche partout où cela est possible. De plus, la machine à laver va bientôt tomber en panne. Les enseignantes insistent sur l'importance d'avoir du matériel professionnel.

11) Questions des associations des représentants des parents d'élèves

Budget de Mme Romann : le budget 2017 n'a pas été dépensé suite à une erreur en mairie. Le budget 2018 non plus, car, selon la mairie, la commande n'aurait pas été passée à temps. Or certaines commandes qui avaient été passées bien avant ont été validées après que la commande de Mme Romann ait été passée.

M Durand dit que le maire a tranché et que les budgets sont selon lui perdus et sont partis dans le budget général. Les enseignantes signalent que certaines commandes ont été validées très longtemps après qu'elles aient été passées et que cela pose des problèmes de fonctionnement pour les classes concernées.

Spectacle de fin d'année : une chorale est prévue le premier juillet. Elle sera suivie d'un buffet comme les années précédentes.

Pause méridienne : les enfants mangent sur 2 services. La vaisselle est récupérée au fur et à mesure et le deuxième service termine de manger moins tard.

La transmission des incidents survenus sur le temps de pause méridienne aux enseignants se passe bien.

Le modulaire du pré aux ânes n'est pas utilisé car cela est trop compliqué (pas de toilettes par exemple).

M. Poujol annonce que la future cantine sera sans doute dans le pré aux ânes

Absence de Mme Monnier : elle sera absente jusqu'au 19 avril. Mme Maron a confirmé qu'elle serait remplacée.

Atsem : il y a de nouveau 1 atsem par classe, le contrat de Mme Fourmond Charlotte été prolongé pour remplacer Mme Figueira Flor.

M. le maire demande à ce qu'il y ait chaque semaine un plat et une entrée contenant du porc.